

**LE PRÉFET**

À

Madame la présidente de Bourges Plus  
Mesdames et Messieurs les présidents  
des communautés de communes  
Mesdames et Messieurs les maires

en communication à Mesdames  
les sous-préfètes d'arrondissement

Bourges, le **13 AVR. 2021**

**Objet :** DGF 2021 - Informations générales

Vous avez pu prendre connaissance le 2 avril dernier des attributions individuelles de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Par anticipation des questions que ces attributions pourraient soulever, j'ai l'honneur de vous apporter les éclairages généraux suivants.

Pour la quatrième année consécutive, la dotation globale de fonctionnement est stabilisée avec un montant global de 26,7 milliards d'euros, dont :

- 11,9 milliards d'euros pour les communes,
- 6,4 milliards d'euros pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- 8,40 milliards d'euros pour les départements.

La DGF regroupe à la fois des dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et dotation nationale de péréquation), qui assurent la solidarité, et une dotation forfaitaire qui garantit la stabilité des budgets locaux. La dotation forfaitaire est une dotation « figée » plus représentative des situations passées que des ressources et charges actuelles des communes. C'est ce qui explique d'ailleurs que deux communes en tout point identiques par leur population, leur richesse ou leur pauvreté et leurs charges peuvent avoir des montants de dotation forfaitaire très différents. La dotation forfaitaire est minorée chaque année afin de financer l'augmentation des dotations de péréquation.

C'est ainsi que l'effort de solidarité en faveur du monde rural et des villes plus modestes se poursuit avec une augmentation de 180 millions d'euros des dotations de péréquation.

Pour les communes du Cher, le montant 2021 de la DGF s'élève à 65,411 millions contre 65,038 millions en 2020, soit une évolution de + 0,6 %. Par habitant, 106 communes connaissent une baisse et 178 une hausse, tandis que 3 communes n'ont plus de dotation depuis plusieurs années.

En 2021, le montant moyen de DGF s'élève à 165,1 €/habitant au niveau national, ce qui correspond à 95,4 €/habitant de dotation forfaitaire et 69,7 €/habitant de dotations de péréquation.

Pour le Cher, ces moyennes sont plus élevées avec 201,7 €/habitant de DGF, ce qui correspond à 116,8 €/habitant de dotation forfaitaire et 84,9 €/habitant de dotations de péréquation.

S'agissant des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre, ils perçoivent à la fois une dotation de compensation et une dotation répartie en fonction de critères actualisés. Le montant de la dotation de compensation est figé sans lien avec leurs ressources ou leurs charges actuelles. C'est pourquoi, à l'instar de la dotation forfaitaire des communes, la loi prévoit que le montant de la dotation de compensation est minorée pour financer la progression des dotations dites « vivantes » (dotations de péréquation des communes et dotation d'intercommunalité).

La baisse de la dotation de compensation est contrebalancée par la progression de la dotation d'intercommunalité qui augmente à nouveau depuis trois ans, après avoir baissé de plus de la moitié entre 2013 et 2017.

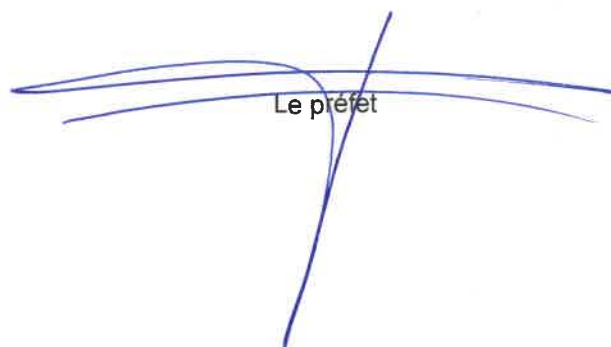
Pour le Cher, cette baisse se vérifie hormis pour trois communautés qui n'ont pas de dotation de compensation depuis l'origine.

La seconde composante, ou dotation d'intercommunalité, s'élève en 2021 à 1,62 milliards d'euros contre 1,59 milliards d'euros en 2020, soit une augmentation de 30 millions d'euros.

Pour le Cher, la dotation d'intercommunalité s'élève pour 2021 à 4 784 323 € contre 4 567 029 € en 2020, soit une hausse de 4,76 %.

Le montant total de la DGF pour les EPCI à fiscalité propre est de 18 248 115 € en 2021 contre 18 315 192 € en 2020, soit une diminution de 0,4 %. De manière individuelle, 9 communautés enregistrent une hausse de leur DGF par habitant et 7 une baisse.

Telles sont les précisions qu'il me semblait utile de vous apporter en maintenant mes services à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

  
Le préfet